



# Liminaire à la FS\* du 9 avril 2024

\*Formation Spécialisée en Hygiène, Santé et Sécurité et Conditions de Travail

e-mail : fo.drfi44@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président

**FO DGFIP44** ne le réaffirmera jamais assez : il est primordial de mener une réelle politique de santé, sécurité et conditions de travail, à la hauteur des attentes et besoins des agents.

Les milliers d'emplois supprimés ces dernières années, conjugués entre autres au NRP, ont considérablement dégradé les conditions de travail. Cela pourrait se résumer en une phrase : travailler toujours plus, avec moins d'effectifs et avec un manque de reconnaissance, notamment salariale, de plus en plus insupportable. Sans oublier le déploiement « grandeur nature » d'applications informatiques non abouties ...et qu'importe les méfaits sur la santé des agents !

La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, charges de travail trop importantes par rapport à l'effectif implanté, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Pourtant, l'employeur a l'obligation pénale de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels assortie de mesures concrètes et nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Le 22 février sur Ulysse, notre ex-DG par intérim se gargarisait que « *la DGFIP reste le service public donnant la plus grande satisfaction aux Français* ».

Il a oublié au passage que la DGFIP ne reste debout que grâce à l'engagement profond et permanent, à l'investissement quotidien et à l'indéfectible attachement au service public de ses plus de 90 000 agents qui lui permettent de relever depuis des décennies tous les défis à laquelle on l'expose avec des moyens qu'on s'obstine à lui refuser.

Alors, à quand des remerciements visibles sur la paye ?!?!?! Car, lorsqu'il s'agit de demander aux agents des sacrifices, il n'y a pas de limite alors que quand il est question de reconnaître leur dévouement, il n'y a pas de crédits !

Les négociations, plus que difficiles, sur la revalorisation du régime indemnitaire pérenne en sont la preuve.

Le malaise est sous vos yeux, palpable, tangible.

Et même un thermomètre si imparfait que l'Observatoire interne traduit la perte de sens, l'absence de perspectives et les inquiétudes des personnels de tous grades, de l'agent technique aux cadres supérieurs.

**Tous réclament de la reconnaissance qui ne se limite plus aux discours ou aux remerciements.**

**Tous vous disent leur lassitude, leur fatigue.**

**Et cela ne risque pas de s'arranger.**

Entre l'absence de revalorisation du point d'indice, les pertes de pouvoir d'achat, le tassement des grilles, les salaires qui progressent deux fois moins vite que dans le privé, la relance du poussiéreux projet de rémunération au mérite, les attaques contre le Statut de la Fonction publique, la recherche de 10 milliards d'économies exclusivement sur le fonctionnement de l'État et la masse salariale des agents publics de l'État, c'est le coup d'envoi d'une nouvelle étape du démantèlement de la Fonction publique.

A n'en pas douter, une mise en œuvre de la rémunération au mérite, en accentuant la concurrence entre les agents au détriment du travail collectif et des missions de services publics, va accentuer la dégradation des conditions de travail, accélérer la remise en cause de l'exercice quotidien des missions, fragiliser davantage encore des services publics qui, désormais, partout agonisent, et générer de nouvelles tensions dans les services qui n'en ont clairement pas besoin dans la période actuelle.

Vous voulez gagner plus ? Alors soyez méritants !  
 Tel pourrait être le leitmotiv du gouvernement, et de ses relais nationaux et locaux, lui permettant ainsi de prolonger le gel du point d'indice quand les fonctionnaires ont pourtant perdu 27% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 !  
 Le problème est naturellement que les agents ne seront pas tous bénéficiaires.  
 Comme dans les manèges des fêtes foraines, il n'y aura qu'un pompon et donc beaucoup de déçus.



Pour **FO DGFIP**, la rémunération au mérite n'est donc qu'un leurre destiné à faire croire que certains pourraient voir leur rémunération progresser, dans une perspective de gel perpétuel de la valeur du point.

Pour **FO DGFIP**, la bonne solution serait d'indexer le point d'indice sur l'inflation, comme le SMIC, et comme c'est le cas dans certains pays européens !  
 La DG dira que la santé de ses agents et les conditions de vie au travail constitue une priorité pour elle... Doit-on vraiment se poser la question de savoir s'il faut mégoter avec la santé et les conditions de vie au travail des agents ? Les élus **FO DGFIP44** vous donnent la réponse : c'est NON !  
 Sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et d'une réserve budgétaire dite de précaution plus importante (9%), **FO DGFIP44** ne peut accepter cette réserve ministérielle, dont nous sommes quasiment certains de ne jamais voir la couleur, compte tenu de l'annonce des 10 milliards d'économies à faire sur le dos du Service public et des agents publics !

Et que dire du triptyque réduction des surfaces/ concentration des agents/déménagements.

Un point à l'ordre du jour a particulièrement attiré notre attention : les projets immobiliers qui vont impacter de nombreux agents. Ce seront encore

eux qui paieront le prix de conditions de travail dégradées.

Nous attendons donc de votre présentation un éclairage sur les conditions de travail dans les bureaux des différents services concernés : PCRP, PNCD, SIP ...

**FO DGFIP44** rappelle que les sujets en lien avec l'adaptation des locaux et les méthodes de travail, pour répondre aux nouveaux usages, doivent être abordés avec l'aide d'ergonomes et précédés d'un état des lieux, pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail.

Les élus **FO DGFIP44** rappellent également que tout réaménagement des locaux devrait intervenir dans le cadre d'une approche concertée et à la mise en œuvre d'un dialogue social.

Sans oublier d'associer à la démarche les agents le plus en amont possible.

**FO DGFIP44**, souhaite aborder également la nouvelle rédaction des PV d'instance : c'est quoi ce bin's ?

Sur la base de quelle réglementation, la DRFiP44 réduit l'expression des 5 organisations syndicales représentatives à une seule et même entité dans ses PV ?


Et pire, elle se contente d'un résumé qui ne résume absolument pas les débats.

Enfin concernant plus particulièrement l'instance d'aujourd'hui, **FO DGFIP44** vous rappelle que ses représentants ne sont pas des bêtes de somme : c'est pourquoi **FO DGFIP44** exige



que tous les documents envoyés vendredi dernier ne soient pas évoqués aujourd'hui mais dans une prochaine FS.

La DRFiP44 est particulièrement dure avec ses agents quand à leurs obligations : qu'elle commence par s'appliquer à elle-même le respect des siennes.

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>  	Prénom & Nom : .....
	Adresse mél : .....
	Grade : ..... Affectation : .....
	Déclare adhérer au syndicat <b>FO DGFIP</b> (à adresser à <b>FO DGFIP44</b> Local Cambronne)
	Fait à ....., le .....
	Signature
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	